

Montréal, 5 décembre, 2025

PolySeSouvient : Déclaration concernant le [Rapport final](#) du Comité consultatif d'experts sur les armes à feu

Le [rapport final](#) a été remis au gouvernement fédéral le 31 janvier 2025 et publié le 4 décembre 2025.

Le groupe d'experts a clairement exprimé la nécessité d'interdire certaines armes à feu, à savoir les « armes d'assaut semi-automatiques » qui « posent des risques importants pour la sécurité publique en raison de leur conception et de leurs capacités des risques importants pour la sécurité publique en raison de leur conception et de leurs capacités ». Il cite des caractéristiques pertinentes d'évaluation telles la cadence de tir élevée, les conceptions tactiques, le rechargement automatique et la capacité d'accepter un chargeur détachable.

Le groupe d'experts a souligné qu'il était raisonnable et logique de limiter l'accès à ces armes « pour empêcher les criminels d'acquérir des armes à feu dangereuses, atténuer le risque de fusillades de masse, réduire les dangers auxquels fait face la police et encourager une culture de responsabilité chez les propriétaires d'armes à feu. »

La plupart des modèles que le groupe d'experts a jugé nécessaire d'interdire ont été prohibés en vertu du [décret du 7 mars 2025](#).

Analyse du panel d'experts du SKS:

En ce qui concerne le [SKS](#), le comité affirme que cette arme a été conçue à des fins militaires et qu'elle a été modernisée par les fabricants de manière à ce que les nouveaux modèles présentent les mêmes caractéristiques que les armes actuellement prohibées, ce qui fait qu'ils « peuvent servir à causer des dommages considérables à la population et aux forces de l'ordre.»



Kodiak Defense Scorpio SKS-15 :

exemple d'une version moderne du SKS mentionnée par le panel

Les recommandations du comité concernant le SKS sont tout à fait cohérentes avec celles que PolySeSouvient et d'autres groupes de défense du contrôle des armes ont communiquées en tant que compromis au ministre de la Sécurité publique, Gary Anandasangaree, telles que l'exemption de modèles utilisées par les chasseurs autochtones et le fait de limiter les interdictions aux modèles modernes modifiés, tout en assujettissant les autres à des clauses « grand-père » (enregistrement et interdiction de les transférer).

La recommandation de revoir le système de classification canadien est raisonnable, compte tenu de sa complexité et de sa lourdeur. Cependant, une telle révision et sa mise en œuvre pourraient prendre de nombreuses années et ne réduira pas le risque de fusillades de masse et d'autres meurtres de Canadiens, avec le SKS, pendant cette longue période.

Par conséquent, compte tenu de la menace pour la sécurité publique que représente la disponibilité des SKS, en particulier les modèles plus récents, les ventes des SKS devraient cesser dès que possible – pendant que le gouvernement décide du sort des modèles actuellement en circulation. Cela permettra de garantir que les propriétaires d'armes d'assaut ne puissent pas utiliser les compensations financières issues du rachat de leurs armes, financé par les contribuables, pour acheter une nouvelle arme d'assaut. Sans mettre fin à la vente du SKS, avant que les compensations issues du rachat ne soient versées, le Canada n'aura pas d'interdiction totale des armes de type militaire et le succès du programme de rachat sera compromis.

- 30 -

Information: info@polysesouvient.ca